

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Annexe II directive (CE) 1907 - 2006
CHARBON SUPER ULTOSE TS

Page: 1/2
Ind. Rev.: 1

Date: 15/02/2011

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1. Identification de la substance/préparation : **CHARBON SUPER ULTOSE TS**

1.2. Utilisation de la substance/préparation : Charbon actif destiné au détachage des moûts et des vins. Produit soumis à réglementation

1.3. Identification de la société/entreprise :

LAMOTHE-ABIET Z.A. ACTIPOLIS AVENUE FERDINAND DE LESSEPS 33610 CANEJAN

Tel: 05.57.77.92.92 Fax:05.56.86.40.02 contact@lamothe-abiet.com www.lamothe-abiet.com

1.4. Numéro de téléphone d'appel d'urgence : Centre Anti-Poison de Bordeaux: 05.56.96.40.80. ORFILA 01 45 42 59 59

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Les risques les plus importants pour l'homme et l'environnement

Effets néfastes pour la santé: effet desséchant.

Effets sur l'environnement: en l'état, ce produit ne présente aucun risque spécifique pour l'environnement.

Dangers physiques et chimiques: Produit combustible.

Classification du produit : non réglementé (Directive 67/548/CEE modifiée).

3 – COMPOSITION /INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique usuel : Charbon activé.

CAS : 7440-44-0

EINECS: 264-846-4

4 - PREMIERS SECOURS

- En cas d'inhalation: si forte inhalation, amener le sujet à l'air libre.

- Contact avec les yeux: Laver immédiatement et abondamment à l'eau, en écartant les paupières, pendant au moins 15 minutes (afin d'éliminer les poussières). Consulter un ophtalmologiste.

- Autre informations: Enlever les vêtements souillés, les brosser puis les soumettre à un lavage particulier.

5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction appropriés: mousse

- Moyens d'extinction déconseillés: eau dans les locaux fermés.

- Dangers spécifiques: se consume lentement sans flamme si il est en masse. Combustion rapide avec l'oxygène liquide, l'ozone et les oxydants puissants.

6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles: masque à poussière recommandé.

- Méthodes de nettoyage:

* Récupérations: aspiration du produit ou tout autre moyen prévenant la formation de poussières. Réutiliser si le produit n'est pas souillé.

* Elimination: si présence de substance adsorbées, incinérer les résidus souillés dans un centre agréé.

7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

- Manipulation:

* Mesures techniques : port d'un masque à poussières recommandé.

* Prévention de l'exposition des travailleurs: éviter la formation et la diffusion de poussières dans l'atmosphère.

- Stockage:

* Mesures techniques: conserver à l'écart des solvants et des oxydants puissants (possibilité d'adsorption de leurs vapeurs par le charbon actif).

Conditions de stockage recommandées: local sec, frais et aéré. A éviter: proximité des oxydants puissants.

* Matières incompatibles: combustion rapide avec l'oxygène liquide, l'ozone et les oxydants puissants.

- Emballages recommandés: grands réservoirs vrac souples, sacs en papier, aluminium ou acier pour camion citerne.

8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE

- * Protections respiratoires: masque à poussières recommandés.
- * Protection des yeux: lunettes pour confort.
- * Mesure d'hygiène: éviter la formation de poussière.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Etat physique	:	solide sous forme de poudre
- Couleur	:	noire
- Odeur	:	inodore
- pH	:	4 -7 (à la dilution d'emploi conseillée)
-T° d'auto-inflammation	:	> 300°C
- Lim. d'inflammabilité dans l'air	:	Test IMO - IMDG
- Pression de vapeur	:	nulle
- Masse volumique	:	apparente: 300-500 kg/m3 sur produit tassé selon la présentation
- Solubilité dans l'eau	:	insoluble
- Solubilité dans les solvants organiques	:	insoluble

10 – STABILITE ET REACTIVITE

- Stabilité: produit stable aux températures usuelles de stockage.
- Réactions dangereuses:
 - * Conditions à éviter: combustion rapide avec l'oxygène liquide, l'ozone et les oxydants puissants.
 - * Matières à éviter: solvants et oxydants puissants (possibilité d'adsorption de leurs vapeurs par le charbon actif).
 - * Produits de décomposition dangereux: Oxydes de carbone.

11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucun effet néfaste chez l'homme à notre connaissance dans les conditions normales d'utilisation.
Dose létale par voie orale (rat): DL 50 > 10 g/kg

12 – INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Mobilité dans l'air: importante (poussières).
Ecotoxicité: en l'état, ce produit ne présente aucun risque spécifique pour l'environnement.
Rejets interdits en milieu naturel si des substances dangereuses sont adsorbées sur le produit.
Autres informations: insoluble en milieu aqueux, le produit est séparable par filtration ou sédimentation.

13 – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- Méthodes pertinentes d'élimination du produit et des résidus:
 - si produit pur: mise en décharge autorisée
 - si produit usé (présence de substances adsorbées): se conformer aux règlements et arrêtés en vigueur.
- Emballage souillé: dispositions locales: se conformer aux Règlements et Arrêtés en vigueur.

14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

REGLEMENTATION INTERNATIONALE

	ONU	étiquette	emballage	classe	danger
Voie terrestre ADR/RID:	1362	4.2	III	4.2-1c	40
Voie maritime IMO-IMDG:	1362	4.2	III	4.2	
Voie aérienne OACI-IATA:	1362	4.2	III	4.2	
Informations complémentaires:	MENTION : CHARBON ACTIF				
	IMDG:	page 4224	GSMU: SD	EMS: 4.2-05	non polluant marin
	IATA passager:	emballage unitaire < 0,5 kg; instruction 426			
	IATA cargo:	emballage unitaire < 0,5 kg; instruction 426			

15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

REGLEMENTATION COMMUNAUTAIRE.

- Etiquetage: produit non concerné par la directive 67/548/CEE modifiée.
- Symbole(s): néant.

16 - AUTRES DONNEES

Les informations portées sur cette fiche de donnée de sécurité sont considérées, à la date de publication comme vraies et correctes. Cependant la précision et l'exhaustivité de ces informations, ainsi que toutes les réglementations sont données sans garanties.

Les conditions d'utilisation étant hors du contrôle de notre société, il appartient à l'utilisateur de déterminer les conditions de l'utilisation sûre de cette préparation.

« Nous informons les utilisateurs sur les risques encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. L'utilisateur doit connaître et appliquer l'ensemble de la réglementation régissant son activité.
»

GR-15/02/2011